

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 514 rendant exécutoire les délibérations n°s 271/6°.L et 272/6e L de la Commission. Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 9. avril 1966

n° 514

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 9 avril 1966 : — n° 271/6L portant virement de chapitres à chapitres au budget annexe du Port de Djibouti pour l'exercice 1966 : — n° 272/6 L portant ouverture de crédits additionnels au budget annexe du Port de Djibouti pour l'exercice 1965.